

CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

SESSION 2019-2020

En conformité avec l'arrêté du 18 mai 2009, modifié par l'arrêté du 23 août 2010, l'Institut Régional d'Administration de Nantes organise une **préparation au concours externe** des IRA, ainsi qu'au **3^{ème} concours**.

Une classe préparatoire intégrée (CPI) est instituée pour préparer ces concours. Elle accueillera au maximum une quarantaine d'élèves sur trois sites (Nantes, Limoges, Brest).

La session 2019/2020 débutera le 5 septembre 2019. Une pré-rentrée est organisée début juillet.

DEVENIR CADRE DANS L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

L'Institut Régional d'Administration de Nantes, tout comme les quatre autres IRA (Bastia, Lille, Lyon et Metz), a pour mission principale la formation des cadres interministériels de l'administration de l'État.

Les attachés-stagiaires sont recrutés par **concours** (externe, interne et 3^{ème} concours).

La formation est rémunérée, le lauréat du concours ayant le statut d'attaché stagiaire.

Les métiers auxquels peuvent prétendre les attachés-stagiaires sont répartis dans trois spécialités des administrations de l'État :

- l'administration centrale (tous les ministères à Paris) ;
- l'administration territoriale de l'Etat (préfecture, direction régionale ou direction départementale interministérielle) ;
- l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (Paris ou province) ;

et extrêmement diversifiés, dans des domaines comme :

- la gestion des ressources humaines ;
- le contrôle de gestion ;
- des fonctions budgétaires, financières et de logistique ;
- des fonctions juridiques ;
- la communication.

Ce sont tous des postes de cadres intermédiaires.

TROIS CONCOURS POUR ENTRER A L'IRA

- Le **concours externe** :
 - ouvert aux candidats possédant un **diplôme minimum à Bac+3** ;
 - deux épreuves écrites et deux épreuves orales d'admission.
- Le **concours interne** :
 - ouvert aux agents de l'administration en poste depuis au moins quatre ans ;
 - une épreuve écrite, une épreuve orale d'admission (et un oral de langue facultatif).
- le **3^{ème} concours** :
 - pour les personnes justifiant de **cinq années d'activités professionnelles dans le secteur privé** ou ayant exercé des activités dans une association ou en tant qu' élu d'une collectivité ;
 - une épreuve écrite et une épreuve orale d'admission (et un oral de langue facultatif).

1 – Les conditions de recrutement

- Ouvert aux **étudiants ou demandeurs d'emploi** possédant les conditions requises pour passer soit le concours externe (titulaire d'un diplôme à bac +3) soit le 3^{ème} concours (justifier de 5 années d'activités professionnelles dans le secteur privé ou dans une association ou élu d'une collectivité) ;
- **relevant des critères sociaux de la diversité** (faibles revenus et issus d'une catégorie socio-professionnelle défavorisée). Pour la CPI 2019/2020, les ressources et charges de famille du bénéficiaire **ne doivent pas dépasser 33100 euros** (hors points de charge) (revenus perçus en 2017).

2 – Critères de recrutement

Les candidats à la CPI seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- outre les 2 critères cités ci-dessus, seront retenus :

- **la motivation** ;
- **le profil socio-économique** ;
- **le mérite**, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu des difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire ;
- **la qualité des études** et leur orientation.

NB : le dossier devra être renseigné avec beaucoup d'attention et de précision, afin que la commission de sélection soit en mesure de faire une exacte appréciation de ces critères.

3 – Modalités de recrutement

Le recrutement sera assuré par une **commission** de sélection présidée par le Directeur de l'IRA, et composée de personnalités ayant des compétences reconnues dans le domaine de la formation ou dans la conduite de politiques publiques en matière d'égalité des chances.

La sélection des candidats aura lieu en deux temps :

- **instruction des dossiers** par la Commission de sélection afin d'arrêter la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- **entretiens individuels** par cette même commission pour arrêter la liste définitive des candidats admis à la classe préparatoire intégrée.

4 – Calendrier de recrutement :

- téléchargement du dossier d'inscription en CPI sur le site de l'IRA www.ira-nantes.gouv.fr : dès le 01 mars 2019 ;
- date limite de dépôt des dossiers : 30 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi) ;
- publication, sur le site de l'IRA, de la liste des candidats retenus pour l'entretien d'admission : mai 2019 ;
- entretiens d'admission : semaine du 17 juin 2019 à Nantes, 2^{ème} quinzaine de juin à Brest et à Limoges ;
- publication de la liste définitive des élèves admis à la CPI : fin juin 2019 ;
- pré-rentrée : 2 juillet 2019 (après-midi, date prévisionnelle) ;
- rentrée : 5 septembre 2019.

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation vise à **préparer les élèves aux épreuves écrites et orales du concours externe et du 3^{ème} concours d'entrée dans les IRA**. Elle comprend deux parties :

- **de septembre 2019 à février 2020** : préparation essentiellement consacrée aux épreuves écrites, avec des apports méthodologiques et des entraînements aux épreuves écrites, ainsi que des conférences destinées à enrichir la culture administrative des candidats,
- **de mars 2020 à mai 2020** : préparation aux épreuves orales du concours avec des apports méthodologiques et des entraînements aux épreuves.

Un engagement fort de chacun est nécessaire. La charge de travail personnel à fournir est très importante.

Un dispositif de soutien accompagne les élèves :

- une **référente** pour un conseil et un suivi pendant toute la période de préparation au concours,
- des **tuteurs** (attaché-es stagiaires de l'IRA en formation) pour les questions pédagogiques.

LE LIEU ET LES CONDITIONS DE LA PREPARATION

1 – Le lieu

La classe préparatoire intégrée (CPI) de l'IRA de Nantes propose des cours, dispensés dans les locaux de l'Institut à Nantes pour ceux qui ont choisi de suivre les enseignements à l'IRA de Nantes ou dans ceux de l'IPAG de Brest ou de Limoges pour ceux qui ont choisi cette option.

2 – Hébergement et restauration

- hébergement en chambre d'étudiants (loyer à charge de l'élève) ;
- restauration au Restaurant Universitaire.

3 – Conditions financières

Les étudiants CPI peuvent bénéficier de :

- l'allocation diversité (2 000 € pour toute la durée de la formation), (*cocher la case à cet effet dans le dossier d'inscription*) (voir conditions sur le site de l'IRA) ;
- cumulable avec une bourse d'enseignement ou des revenus de remplacement (allocation d'aide au retour à l'emploi, allocations de solidarité, RSA).

4 – L'engagement

Les élèves CPI s'engagent :

- **à suivre avec assiduité** les cours qui leurs sont dispensés ;
- **à s'inscrire au prochain concours externe, ou 3^{ème} concours**, de l'IRA (session 2019 : épreuves écrites en février 2020) ;
- à respecter le règlement intérieur de l'IRA de Nantes ou de celui de l'IPAG de Brest et de Limoges ;
- à fournir un travail personnel très soutenu.